

Résolution de l'AD SPV du 28 mai 2015, relative à la surcharge administrative des enseignant-e-s

Considérant, notamment:

- l'accroissement des tâches administratives par les enseignant-e-s dans les actes quotidiens ;
- le temps consacré pour la gestion financière par l'enseignant-e ;
- la multiplication des directives et formulaires à remplir ;
- le nombre croissant de « sous-directives » locales durcissant davantage les contraintes des directives officielles ;
- le nombre de plates-formes utilisées dans l'école vaudoise (NEO, Evaluation du cycle 2 en EPS, Educanet, PER, MER, CADEV, ...) et les potentielles futures plates-formes (DAFEO, absences des élèves) ;
- le manque de souplesse et de prise en compte des réalités du terrain pour les commandes à la CADEV ;
- le courrier du Comité cantonal SPV du 21 mars 2014 au Conseil d'Etat, *Rapport de la Cour des comptes sur la Fonction d'Achats et de biens mobiliers à l'Etat de Vaud* ;
- le rapport de la Commission de gestion du Grand Conseil pour l'année 2014 (cf. pp. 161-167)

L'AD de la SPV, réunie le 28 mai 2015, au Signal de Bougy, demande au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture :

- De décharger l'enseignant-e de toute tâche administrative non pédagogique.
- De renforcer, dès lors, l'équipe des secrétariats des établissements scolaires.
- De simplifier l'ensemble des directives et formulaires. De plus, les directives cantonales doivent être appliquées telles quelles sans de nouvelles interprétations locales.
- De créer un portail unique pour accéder aux plates-formes numériques cantonales. Pour rappel, la SPV considère que l'outil informatique doit faciliter la vie des enseignant-e-s et non être une embûche dans les actes quotidiens de la profession enseignante.
- De simplifier les commandes à la CADEV de manière à ce que chaque enseignant-e puisse avoir du matériel en tout temps pour les élèves. D'ailleurs, en cas de nécessité, un-e enseignant-e doit pouvoir acheter des fournitures hors CADEV.